

Madame le Maire

Réf. LBR/MF/CR

Affaire suivie par :
Cabinet du Maire

Affaire suivie par :
Cabinet du Maire
Tél. : 01 69 12 50 31
Courriel : lemaire@mairie-juvisy.fr

Monsieur le Président de l'Etablissement
Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP748
94398 Orly Aéroport Cedex

Le mercredi 22 mars 2023

Objet : financement des travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement pour le prolongement du T7 à Juvisy-sur-Orge

Monsieur le Président,

Cher Michel,

Par courrier daté du 20 février dernier, vous m'avez fait part de votre souhait de mettre en place un montage financier pour les travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales pour le prolongement du Tramway T7 jusqu'au pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge.

Vous comprendrez certainement ma grande surprise de voir que s'agissant de simples travaux sur le dévoiement des réseaux des eaux usées et eaux pluviales, qui relèvent de la pleine compétence de l'EPT, la Ville de Juvisy soit mise à contribution. La quote-part dévolue à notre ville dans votre scénario est par ailleurs égale à celle de l'EPT (1 million d'Euros sur 3 millions d'Euros).

Une commune de 17.000 habitants devrait donc contribuer à hauteur d'une intercommunalité de plus de 700.000 habitants !

Aussi, il n'est pas envisageable, dans le cadre d'un projet d'intérêt régional, de faire peser contre leur gré une telle charge financière sur les seules communes impactées par les chantiers inhérents aux dévoiements des réseaux. Qui plus est, quand ces villes subiront à terme, en plus de longs désagréments au quotidien, des impacts financiers et des conséquences écologiques s'agissant de la Ville de Juvisy.

J'ajoute que le seul critère de linéaire parcouru par le futur tramway dans nos trois villes pour déterminer la contribution des unes et des autres ne représente en rien une mesure équitable. La Ville de Juvisy supporte déjà des charges de centralité liées à ses fonctions administratives et au

Grand Pôle intermodal. Cela se traduit au quotidien en termes de flux de circulation, de stationnement, de gestion de la sécurité et de la propreté, autant de charges qui pèsent sur notre budget sans compensation particulière.

Par ailleurs, s'agissant du mode de calcul utilisé par vos services pour comptabiliser les opérations réalisées par l'EPT à Juvisy au titre de ses droits de tirage annuels dans le cadre de la compétence « voirie », de nombreuses questions se posent.

Dans votre courrier, vous signifiez que l'enveloppe allouée aux travaux de voirie dans nos villes sera réduite durant deux années afin de financer les opérations sur les réseaux d'assainissement induites par le projet de prolongement du tramway T7. Or, depuis 2018, la Ville de Juvisy de Juvisy demande justement la transmission des relevés précis des opérations annuelles programmées et abouties, mais aussi les reports de crédits de ladite enveloppe d'un exercice budgétaire à un autre. Certes, vos services nous ont très récemment transmis ces documents, pour autant, l'analyse de ces derniers ne permet pas de mettre en perspective le coût réel des opérations avec les affectations budgétaires induites par ces droits de tirages.

À titre d'exemple, pour 2022, sur les 921 000 euros annuels de droits de tirages dévolus à Juvisy, il resterait selon nos calculs environ 660 000 euros qui n'ont pas été engagés. En effet, seules les opérations de renouvellement de tapis de chaussée dans les rues Meunier et Lebeau, ainsi que le renouvellement des éclairages du parc des Grottes ont été effectués l'an passé. Il en est de même pour les années précédentes.

De plus, s'il est facilement compréhensible que les commandes publiques puissent connaître des aléas ayant pour conséquences des retards d'exécution, je ne peux que m'étonner, à l'échelle d'une administration intercommunale aussi grande et dotée de compétences en ingénierie de projets, de l'absence d'un Plan Pluriannuel d'Investissement stable et précis qui permettrait de prévoir budgétairement des projets désignés et de recourir notamment à des autorisations de programme / crédit de paiement.

Suivant votre logique, et en acceptant hypothétiquement qu'il incombe à la commune de contribuer aux travaux d'assainissement induits par le projet de prolongement du Tramway T7, les seuls reports cumulés de droits de tirages sur la période 2018-2022 pourraient largement couvrir les besoins que vous indiquez sans obérer drastiquement les besoins d'investissements de voirie de Juvisy les deux prochaines années.

Quoi qu'il en soit, il est totalement inconcevable de faire peser la charge d'un tel projet sur les finances communales de la Ville de Juvisy au détriment de la rénovation pluriannuelle de nos rues et de notre espace public. Par ailleurs, notre ville sera lourdement touchée par les travaux de prolongement du tramway T7 pendant plusieurs années et les habitants vont en souffrir au quotidien. Demander au contribuable juvisien de financer le tramway pour 1 million d'Euros relève si ce n'est de la provocation au moins de la double peine.

Persuadée que vous conviendrez que ce projet de prolongement de la ligne de Tramway T7 impacte lourdement la Ville de Juvisy, je sais pouvoir compter sur vous pour que nous puissions

discuter des modalités de financement de ces travaux préalables, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma sincère considération.

Bien à toi

Lamia Bensarsa Reda,



Maire de Juvisy-sur-Orge

Copies à:

Monsieur le Préfet, Bertrand GAUME,

Monsieur le Sous-Préfet, Alexander GRIMAUD,

Monsieur le Député, Robin REDA,

Madame la Présidente de la Région Ile-de-France, Valerie PECRESSE

Monsieur le Vice-Président de la Région Ile-de-France, Stéphane BEAUDET,

Monsieur le Vice-président représentant le Conseil Régional d'Ile-de-France à Île-de-France Mobilités, Grégoire de LASTEYRIE

Monsieur le Président du Département de l'Essonne, François DUROVRAY,

Monsieur le Maire d'Athis-Mons, Jean-Jacques GROUSSEAU,

Madame le Maire de Paray-Vieille-Poste, Nathalie LALLIER,

Monsieur le Président du Syndicat de l'Orge, François CHOLLEY.

